



Brève n° 8  
1 Juin 2021

## EVALUATION EN DOUANE : 52<sup>E</sup> SESSION DU CTED DE L'OMD ADOPTION DE DEUX NOUVEAUX AVIS CONSULTATIFS

Le Comité technique de l'évaluation en douane (CTED) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a pour mission d'examiner les problèmes techniques particuliers qui découlent de la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC et d'apporter des avis consultatifs fournissant des solutions appropriées aux cas présentés. Le comité peut prendre divers instruments dont des Avis consultatifs.

Durant sa 52<sup>ème</sup> session, tenue du 17 au 19 mai 2021, le CTED a adopté deux nouveaux instruments :

- **L'Avis consultatif 24.1 relatif à l'évaluation en douane de biens importés portant la propre marque de commerce de l'acheteur.** Cet avis porte sur le traitement à accorder à la valeur de la marque de commerce appartenant à l'acheteur et fournie sans frais au vendeur afin qu'elle soit utilisée dans la production des marchandises importées. Le Comité estime que cette circonstance n'est pas en elle-même de nature à justifier rejet de la méthode de la valeur transactionnelle.
- **L'Avis consultatif 4.18 précisant la portée de l'article 8.1(c) de l'Accord sur la Valeur en Douane de l'OMC, relatifs aux redevances et droits de licence.** Le CTED donne son avis sur le traitement à accorder à l'impôt sur le revenu prélevé à la source sur la redevance nette payée aux autorités fiscales du pays d'importation conformément aux dispositions du contrat de licence signé entre l'importateur et le vendeur qui est également le titulaire de la licence. L'Avis adopté précise le raisonnement et la méthode de calcul en vue de la réintégration de cet impôt dans la valeur en douane des marchandises sous licence importées.

DS Avocats est un membre actif de la délégation ICC qui participe aux sessions du TCCV en tant qu'observateur. Le contenu de ces Avis consultatifs sera publié ultérieurement, après approbation du Conseil de l'OMD, mais nous pouvons d'ores et déjà faire des recommandations et aider à appréhender ces nouvelles orientations.

**L'équipe Douanes et Commerce International de DS Avocats est à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.**

**CONTACTEZ-NOUS**

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)